



Lt col Richard ANDRE
Of féd de tir arr. 1
Rue du Petit Carroz 2
1169 YENS. VD

1169 Yens, le 05 mars 2015.

**A toutes les sociétés de tir de
l'arrondissement fédéral de tir 1
concernées par les CMT 300m/50-25m**

Cours de moniteurs de tir 2015 - Inscriptions.

Mesdames, Messieurs les Présidents,

En référence à l'objet cité en titre, j'ai l'avantage de vous faire parvenir les informations préalables ainsi que le bulletin d'inscription pour les cours de moniteurs de tir. (CMT)

**Les cours de moniteurs de tir 2015 300m/50-25m de l'arr. féd. de tir 1 se dérouleront le vendredi 01 et le samedi 02 mai 2015 à Bière.
Le délai pour la réception des inscriptions est fixé au vendredi 17 avril 2015.**

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir faire diligence et de **retourner rapidement** les bulletins d'inscription, pour les membres de vos sociétés, aux CMT 2015.

Je me permets de préciser que la prise en considération des inscriptions se fait en fonction de l'ordre d'arrivée et que les places sont limitées. **Les conditions requises pour la participation à un CMT sont précisées dans l'ordonnance du CF sur le tir hors du service, à l'article 13.** Abstraction faite des conditions réglementaires, il serait tout de même souhaitable de veiller à ce que les participants

- Montrent un intérêt marqué pour le tir.
- Aient un minimum de connaissance tant du tir que de l'administration d'une société.
- Connaissent le F ass 90 ou le Pist 75.
- Occupent ou soient appelés à occuper une fonction cadre dans une société de tir.
- Aient déjà accompli quelques exercices fédéraux.
- Aient accompli un cours de jeunes tireurs.

Je vous remercie de l'attention portée à ces lignes, de la suite rapide que vous ne manquerez pas leur donner, de votre étroite collaboration et de votre travail. J'espère vivement que vous mettrez tout en œuvre pour trouver des candidats compétents et motivés qui représentent l'avenir de vos sociétés.



A des fins de rationalisation et d'économie, il serait agréable aux organisateurs de pouvoir transmettre aux participants, la documentation relative au cours par courriel. A cet effet, les candidats voudront bien mentionner leur adresse E-mail sur le bulletin d'inscription, à l'emplacement prévu. **De plus, les participants doivent impérativement posséder une adresse FST. Cela ne veut pas dire qu'ils sont en possession d'une licence FST, mais bien qu'ils font partie des membres de votre société, dans la catégorie et l'affiliation de votre choix, et qu'ils sont entrés dans le système AFS.**

Dans l'attente de la réception des documents demandés et d'une prochaine rencontre, je vous prie de recevoir, **Mesdames, Messieurs les Présidents**, mes respectueuses salutations.

Of féd de tir arr. 1.

Lt-col Richard ANDRE.

Voie de service

- ❑ **Il est admis que les bulletins d'inscription soient transmis directement au soussigné, sans suivre la voie de service habituelle. Ils peuvent être transmis par poste, faxés au n°021 808 56 54 ou transmis par E-mail à l'adresse rich.andre@bluewin.ch**

Annexes

- ❑ Formule 27.004 «inscription pour le CMT»
- ❑ La formule d'inscription peut également être obtenue sur le site internet du tir hors du service ou sur le site internet de la SVC.

Va à (par E-mail)

- ❑ **A toutes les sociétés de l'arr. féd. de tir 1, pour transmission aux membres intéressés et pour donner la suite administrative qui convient.**

Pour info

- ❑ A tous les Présidents et Membres des CT de l'arr. féd. de tir 1.
- ❑ SSCM – VD
- ❑ SAM - GE
- ❑ SAT. (inclus au dossier CMT 2015)